ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/AG/N/USA/93

9 janvier 2014

(14-0064)

Comité de l'agriculture

Original: anglais

NOTIFICATION

La communication ci-après, datée du 15 décembre 2013, est distribuée à la demande de la délégation des **États-Unis d'Amérique**. La notification révisée concerne les engagements en matière de soutien interne (**tableau DS:1** et tableaux explicatifs pertinents) pour la campagne de commercialisation **2011**.

_____

Tableau DS:1

SOUTIEN INTERNE: ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

PÉRIODE CONSIDÉRÉE: CAMPAGNE DE COMMERCIALISATION 2011

Mesure globale du soutien totale courante

Niveau d'engagement concernant la MGS totale pour la période en question	**Monnaie**	**MGS totale courante**
(d'après la Section I de la Partie IV de la Liste)	(d'après la Section I de la Partie IV de la Liste)	(d'après les tableaux explicatifs ci-joints)
1	2	3
19 103,294	Million de $EU	4 653,986

Tableau explicatif DS:1

SOUTIEN INTERNE: ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

PÉRIODE CONSIDÉRÉE: EXERCICE BUDGÉTAIRE 2011 (SAUF COMME INDIQUÉ)

Mesures exemptées de l'engagement de réduction – "Catégorie verte"

Organisme et programme, par mesure et par type (certains noms d'organismes ont changé)	Dépenses (Millions de $)[1]	Description du programme
a) Services de caractère général:	**10 936**	
Service de la recherche agricole (ARS)		Recherche et consultation. Collecte, mise à jour et diffusion d'informations.
Recherche agricole	1 162	Assume les fonctions de la Bibliothèque nationale de l'agriculture.
Bâtiments et installations	102	Recherche sur un large éventail de sujets, parmi lesquels la conservation des sols et des ressources en eau, les sciences végétales et animales, la nutrition humaine et les systèmes agricoles intégrés.
Fonds divers	22	
Institut national de l'alimentation et de l'agriculture (NIFA)		Ancien Service de recherche, de vulgarisation et d'enseignement en coopération avec les États (CSREES). Rebaptisé Institut national de l'alimentation et de l'agriculture (NIFA) à compter de l'exercice budgétaire 2009 en vertu de la Loi de 2008 sur l'agriculture (PL 110-246).
Activités de recherche et d'enseignement	650	Recherche. Octroi de dons aux établissements de recherche agricole des États. Participation à la planification, en coopération avec les établissements de recherche des États.
Activités intégrées	89	Financement de programmes de dons intégrés pour la recherche, l'enseignement et la vulgarisation.
Activités de vulgarisation	450	Consultation. Participation à un système de vulgarisation au niveau des États, dans le domaine de l'enseignement appliqué, de l'information et du transfert de technologie.
Recherche-développement concernant la biomasse	10	Financement de projets de recherche-développement susceptibles de déboucher sur la fabrication de produits industriels d'origine biologique. Géré conjointement par le Département de l'agriculture et le Département de l'énergie des États-Unis. Autorisé en vertu de la Loi de 2000 sur la recherche-développement concernant la biomasse (Titre III, PL 106-224); prorogé en vertu de la Loi de 2008 sur l'agriculture (PL 110-246). (Auparavant administré par le Service des coopératives et des entreprises rurales.)
Service de promotion des coopératives et des entreprises rurales (RBCD)		

Organisme et programme, par mesure et par type (certains noms d'organismes ont changé)	Dépenses (Millions de $)[1]	Description du programme
a) Services de caractère général (suite):		
Dons pour le développement des coopératives rurales	25	Octroi de dons à des entreprises et établissements d'enseignement supérieur à but non lucratif pour financer des centres de développement de nouvelles coopératives et améliorer le fonctionnement des coopératives existantes (PL 104-127); et octroi de dons pour les activités de commercialisation à valeur ajoutée en faveur des coopératives reconduit en vertu de la Loi de 2008 sur l'agriculture (PL 110-246).
Service d'inspection zoosanitaire et phytosanitaire (APHIS)		
Salaires et frais[2]	1 156	Inspection et lutte contre les parasites et les maladies.
Bâtiments et installations	5	Protection des ressources animales et végétales contre les parasites destructeurs et les maladies.
Fonds divers	14	
Programmes des États pour l'agriculture		
Dépenses pour l'exercice budgétaire, nettes de taxes et de redevances	2 524	Les gouvernements des États fournissent un certain nombre de services généralement disponibles. Sont couvertes la vulgarisation, la commercialisation et la recherche. Le montant indiqué est net des taxes et redevances perçues auprès des producteurs pour divers services.
Administration de l'inspection des grains, des entreprises de conditionnement et des entrepôts (GIP&S)		Commercialisation et inspection. Établissement de normes.
Salaires et frais	40	Inspection officielle et mise en œuvre du système de normes régissant la commercialisation. Surveillance et enquêtes aux fins de la protection des producteurs et des consommateurs contre les pratiques commerciales déloyales.
Service de la sécurité sanitaire et de l'inspection des aliments (FSIS)		Contrôle de la sécurité sanitaire et inspection.
Salaires et frais	1 031	Inspection sur place aux fins de la vérification de la qualité des viandes et des volailles et de l'exactitude de l'étiquetage.
Inspection et classement par qualité des produits agricoles	12	
Service de la commercialisation des produits agricoles (AMS)		Commercialisation.
Services de commercialisation	75	Élaboration de normes relatives à la commercialisation, information et inspection.
Versements aux États et aux possessions des États-Unis	34	Octroi de dons aux États pour des projets destinés, par exemple, à améliorer l'information en matière de commercialisation ou à élaborer des normes de classement par qualité.
Fonds créé au titre de la Loi sur les denrées agricoles périssables	10	Utilisation de droits de licence pour intenter des actions en justice visant des pratiques commerciales déloyales à l'égard des acheteurs.
Frais et remboursements, inspection et classement par qualité des produits agricoles (anciennement fonds divers)	154	Les services de classement par qualité et de certification sont fournis contre paiement d'une redevance.

Organisme et programme, par mesure et par type (certains noms d'organismes ont changé)	Dépenses (Millions de $)[1]	Description du programme
a) Services de caractère général (suite):		
Agence de gestion des risques (RMA)		
Dépenses administratives et de fonctionnement de l'agence	77	Fonds pour la gestion du Programme fédéral d'assurance-récolte.
Remboursements des dépenses administratives et de fonctionnement des assureurs	1 383	Remboursements de certaines dépenses administratives et de fonctionnement des compagnies d'assurance fournissant l'assurance-récolte fédérale.
Bénéfices techniques versés aux assureurs	592	Bénéfices techniques versés aux compagnies d'assurance au titre de l'Accord de réassurance type.
Bureau de l'économiste principal		
Bureau des perspectives de l'agriculture mondiale (WAOB)	5	Recherche et consultation. Information économique sur la situation et les perspectives concernant l'offre de produits agricoles et les prix.
Service de la recherche économique (ERS)		
Service de la recherche économique	88	Recherche et consultation. Recherche et analyse économiques pour le public, le Congrès et l'exécutif.
Service national de la statistique agricole (NASS)		
Service national de la statistique agricole	146	Recherche et consultation. Fourniture d'estimations officielles concernant l'utilisation des ressources, la production et les prix des produits agricoles.
Agence des services pour l'agriculture (FSA)[3]		
Assistance technique dans le cadre du programme de mise en réserve de terres fragiles	144	Vulgarisation, consultation et formation. Les organismes relevant du Département de l'agriculture des États-Unis fournissent divers services techniques pour aider les producteurs à participer au programme de mise en réserve de terres fragiles (CRP).
Service de la conservation des ressources naturelles (NRCS)		
Activités de conservation[3]	875	Vulgarisation, consultation et formation. Afin de promouvoir la conservation des sols et des ressources en eau, le NRCS fournit une assistance technique, réalise des études des sols et évalue les facteurs d'érosion (activité précédemment déployée par le SCS).
Conservation et mise en valeur de ressources	27	Aide apportée aux particuliers et aux localités pour l'élaboration de plans à l'échelle d'une zone pour la conservation et la mise en valeur de ressources.
Service agricole étranger (FAS)		
Aide à l'ajustement commercial en faveur des agriculteurs (TAA for Farmers)	34	La Loi sur le redressement et le réinvestissement en Amérique (ARRA) de 2009 a reconduit et modifié le Programme d'aide à l'ajustement commercial (TAA) en faveur des agriculteurs. Les producteurs de groupes de produits dont il a été déterminé qu'ils ont subi des pertes sous l'effet de la concurrence d'importations pendant la période comprise entre le 1er octobre 2008 et le 31 décembre 2010 pouvaient demander à recevoir gratuitement une information, une assistance technique, et un soutien pour l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'ajustement des entreprises.
b) Détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire:	**0**	

Organisme et programme, par mesure et par type (certains noms d'organismes ont changé)	Dépenses (Millions de $)[1]	Description du programme
c) Aide alimentaire intérieure:	**103 151**	
Service de l'alimentation et de la consommation (FCS)		
Administration des programmes nutritionnels (anciennement Administration des programmes alimentaires)	149	Administration des programmes alimentaires permettant à des personnes à faible revenu, y compris les enfants, de bénéficier de régimes alimentaires plus nutritifs.
Programme d'aide nutritionnelle supplémentaire (SNAP) (anciennement Programme de bons d'alimentation)	77 637	Octroi d'une aide financière à des personnes à faible revenu afin de leur permettre d'acheter des produits alimentaires nutritifs. (Rebaptisé Programme d'aide nutritionnelle supplémentaire (SNAP) à compter de l'exercice budgétaire 2009 en vertu de la Loi de 2008 sur l'agriculture (PL 110-246).)
Programmes de nutrition pour enfants	17 284	Dons en espèces ou en nature destinés à aider des enfants à bénéficier d'une alimentation suffisante. Comprend, entre autres, le programme laitier spécial, le programme des cantines scolaires et le programme pour les enfants sans foyer.
Programme spécial de complémentation alimentaire pour femmes, nourrissons et enfants (WIC)	6 787	Compléments alimentaires destinés à améliorer la santé des mères, des nourrissons et des jeunes enfants à faible revenu.
Programme d'aide concernant les produits alimentaires (CAP)	307	Regroupement de programmes auparavant distincts: programme de complémentation alimentaire, programme d'aide alimentaire d'urgence, programme d'assistance pour les réserves indiennes et les îles du Pacifique et programme de nutrition pour personnes âgées.
Service de la commercialisation des produits agricoles (AMS)		
Article 32	987	Financement des achats de produits distribués aux personnes à faible revenu, y compris les enfants et les personnes âgées, dans le cadre des programmes alimentaires du FCS susmentionnés.
d) Soutien du revenu découplé:	**5 698**	
Agence des services pour l'agriculture (FSA)		
Versements directs	4 745	Versements aux producteurs et aux propriétaires terriens en fonction de la superficie cultivée et de la production au cours d'une période de base antérieure, comme défini dans la Loi de 2002 sur l'agriculture (PL 107-171) et reconduit en vertu de la Loi de 2008 sur l'agriculture (PL 110-246).
Rachat des contingents de tabac	953	Rachat des contingents de ventes dans le cadre du programme de soutien des prix du tabac, auquel il a été mis fin en vertu des dispositions de la Loi de 2004 sur une réforme juste et équitable de l'aide au tabac (Titre VI, PL 108-357). Les paiements sont financés par le biais de prélèvements imposés aux fabricants et aux importateurs de produits du tabac. La loi a également mis fin au soutien des prix du tabac et des revenus générés par ce produit à la fin de la campagne de commercialisation 2004.
e) Programmes de garantie des revenus et programmes établissant un dispositif de sécurité pour les revenus:	**0**	Note: La totalité du soutien au titre du programmes d'assurance revenu visant les producteurs est incluse dans le tableau explicatif DS:9 sous l'entrée consacrée aux programmes d'assurance récolte du Département de l'agriculture.

Organisme et programme, par mesure et par type (certains noms d'organismes ont changé)	Dépenses (Millions de $)[1]	Description du programme
f) Versements à titre d'aide en cas de catastrophes naturelles:	**264**	
Agence des services pour l'agriculture (FSA)		
Programme d'aide pour les pertes de récoltes non assurées (NAP, campagne agricole)	262	En vertu de la Loi fédérale de 1994 portant réforme du système d'assurance des récoltes (PL 103-354), les agriculteurs dont les récoltes ne sont actuellement pas assurables au titre d'autres programmes recevaient des indemnités si le Département de l'agriculture déterminait que les pertes de rendement subies avaient été supérieures à 35% pour la zone et supérieures à 50% pour l'exploitation elle-même. Les dispositions relatives aux pertes de production par zone ont été supprimées conformément à l'article 109 de la Loi de 2000 sur la protection contre les risques agricoles (PL 106-224). Les dispositions relatives aux pertes de production supérieures à 50% au niveau du producteur sont toujours en vigueur.
Prêts d'urgence[5]	2	Les prêts d'urgence fournissent un financement d'urgence et une assistance technique aux agriculteurs et aux grands éleveurs visant à réhabiliter les terres agricoles endommagées par des catastrophes naturelles et afin d'appliquer des mesures de conservation des ressources en eau en période de grande sécheresse.
g) Aide à l'ajustement des structures fournies au moyen de programmes incitant les producteurs à cesser leurs activités:	**0**	
h) Aide à l'ajustement des structures fournies au moyen de programmes de retraite de ressources de la production:	**0**	
i) Aide à l'ajustement des structures fournies au moyen d'aides à l'investissement:	**154**	
Agence des services pour l'agriculture (FSA)		
Programmes de crédit agricole[4]	150	Ce programme comprend i) des crédits à court et à long terme octroyés à des taux d'intérêt préférentiels et ii) des garanties de prêts privés. Peuvent en bénéficier (selon des critères clairement définis dans la réglementation) les propriétaires exploitants d'exploitations familiales en situation de désavantage structurel (qui ne peuvent pas obtenir de crédits ailleurs).
Dons pour la médiation accordés aux États	4	Dons accordés aux États, en faveur d'agriculteurs ayant des difficultés à rembourser leurs emprunts. Cette aide doit être fournie dans le cadre du programme de médiation de prêts agricoles certifiés.
j) Versements au titre de la protection de l'environnement:	**4 914**	
Agence des services pour l'agriculture (FSA)		
Programme de mise en réserve de terres fragiles	1 795	Réduction de l'érosion des sols et autres avantages environnementaux prévus dans le cadre d'accords de location d'une durée de dix ans visant à établir des cultures de couverture permanentes sur les terres cultivables.

Organisme et programme, par mesure et par type (certains noms d'organismes ont changé)	Dépenses (Millions de $)[1]	Description du programme
j) Versements au titre de la protection de l'environnement (suite):		
Programme de conservation d'urgence	35	Contribution au financement de mesures de conservation d'urgence nécessaires à la réhabilitation de terres agricoles endommagées par des catastrophes naturelles.
Prêts pour la conservation	5	Octroi de prêts pour couvrir les coûts de mise en œuvre de projets de conservation admissibles. Les dépenses notifiées correspondent à la bonification d'intérêts pour des prêts directs et garantis. Autorisation en vertu de la Loi de 2008 sur l'agriculture et mise en œuvre en 2010.
Programme volontaire d'incitation à l'accès public aux habitats naturels (VPA-HIP)	18	Octroi de dons aux gouvernements des États ou aux autorités tribales pour mettre en œuvre des programmes incitant les agriculteurs et éleveurs à développer l'habitat de la faune et à accorder au public l'accès à leurs terres pour des activités récréatives liées à la faune. Autorisation en vertu de la Loi de 2008 sur l'agriculture et mise en œuvre en 2010.
Service de la conservation des ressources naturelles (NRCS)		
Programme d'aide à la gestion agricole	7	Aide à coûts partagés pour les pratiques de conservation qui améliorent la gestion des ressources en eau, la qualité de l'eau et la lutte contre l'érosion. Reconduit en vertu de la Loi de 2008 sur l'agriculture (PL 110-246).
Programme de gestion des ressources[5]	778	Versements pour les pratiques de gestion structurelle et de gestion des sols qui répondent à des préoccupations en matière de ressources. Autorisé en vertu de la Loi de 2008 sur l'agriculture (PL 110-246).
Programme de mise en réserve des superficies en herbe	78	Contrats ou servitudes à long terme visant à reconstituer et préserver les superficies en herbe. Reconduit en vertu de la Loi de 2008 sur l'agriculture (PL 110-246).
Programme de protection de zones humides	569	Conservation et réhabilitation de zones humides dans le cadre d'accords à long terme. Les agriculteurs doivent mettre en œuvre un plan de conservation et réduire la superficie de base cultivée. Financement transféré au NRCS en vertu de la Loi de 2002 sur l'agriculture (PL 107-171).
Programme de promotion de l'habitat de la faune	83	Assistance technique et aide à coûts partagés aux propriétaires fonciers en vue de promouvoir l'habitat de la faune d'altitude et des zones humides, des espèces menacées d'extinction, des poissons et d'autres animaux sauvages. Les fonds sont fournis par la CCC dans le cadre de contrats de 5 à 10 ans (PL 104-127, Titre III).
Programme de protection des terres agricoles	169	Élaboration de plans de conservation et acquisition de servitudes par des organismes d'État, tribaux ou locaux, pour protéger les couches arables en en limitant la conversion à des utilisations non agricoles. Les plans de conservation doivent être mis en œuvre au cours des 30 années ou plus de la durée de la servitude. Autorisé en vertu de la Loi de 1996 sur l'agriculture (PL 104-127) et rebaptisé par la Loi de 2008 sur l'agriculture (PL 110-246).
Programme de promotion de la qualité de l'environnement (EQIP)	1 231	Programme visant à encourager les agriculteurs et les éleveurs à adopter des techniques réduisant les problèmes d'environnement et de ressources. La moitié des fonds sont destinés aux techniques d'élevage. Autorisé en vertu de la Loi de 1996 sur l'agriculture (PL 104-127) et reconduit par la Loi de 2002 sur l'agriculture (PL 107-171) et la Loi de 2008 sur l'agriculture (PL 110-246).

Organisme et programme, par mesure et par type (certains noms d'organismes ont changé)	Dépenses (Millions de $)[1]	Description du programme
j) Versements au titre de la protection de l'environnement (suite):		
Programme de mise en valeur des ressources hydriques agricoles	73	Le Programme de mise en valeur des ressources hydriques agricoles (AWEP) est une initiative de conservation volontaire qui fournit une assistance financière et technique aux producteurs agricoles pour mettre en œuvre des activités de mise en valeur des ressources hydriques sur des terres agricoles, afin d'assurer la conservation des eaux de surface et des eaux souterraines et d'améliorer la qualité de l'eau. Autorisé en vertu de la Loi de 2008 sur l'agriculture (PL 110-246), le programme remplace le Programme de protection des eaux souterraines et de surface.
Initiative relative au bassin versant de la baie de Chesapeake	73	Le programme aide les producteurs à mettre en œuvre des activités visant à améliorer la qualité et la quantité des ressources hydriques, et à restaurer, mettre en valeur et préserver les sols, l'air et les ressources connexes du bassin versant de la baie de Chesapeake. Autorisé en vertu de la Loi de 2008 sur l'agriculture (PL 110-246).
k) Versements au titre de programme d'aide régionale:		
l) Autres:	**0**	
Total	**125 117**	

[1] Dépenses par exercice budgétaire, sauf indication contraire. Les dépenses sans lien direct avec le soutien interne à l'agriculture de production ont été exclues des tableaux relatifs au soutien interne des États-Unis. Les salaires, les traitements et les frais administratifs ont été exclus, sauf quand ces dépenses reflètent le niveau des services fournis à l'agriculture.
[2] Comprend 402 millions de dollars pour des programmes de gestion des parasites et maladies.
[3] Dans le cadre de l'assistance technique, les organismes du Département de l'agriculture expliquent et déterminent les conditions à remplir pour bénéficier des programmes de conservation, contribuent à l'élaboration de divers plans de conservation et à l'adoption de pratiques agréées, fournissent des renseignements et une aide en matière de formation et engagent des consultations avec les universités et avec d'autres organismes gouvernementaux. À partir de 2002, les dépenses au titre de l'assistance technique dans la plupart des programmes agricoles qui relevaient de la FSA ont été transférées au NRCS ce qui a entraîné une modification de la comptabilisation des dépenses d'assistance technique qui n'est pas apparue immédiatement dans les renseignements communiqués sur l'assistance technique fournie par le NRCS. Les estimations des dépenses au titre de l'assistance technique relevant du NRCS ont continué d'être comptabilisées dans les activités de conservation et d'assistance technique FSA/NRCS, ainsi que dans les activités de conservation du NRCS et dans les versements au titre de la protection de l'environnement relevant du NRCS, c'est-à-dire que l'assistance technique fournie par le NRCS a été comptabilisée deux fois. Depuis 2009, les dépenses engagées au titre de l'assistance technique dans le cadre du programme de mise en réserve de terres fragiles sont comptabilisées séparément dans le poste FSA, tandis que l'assistance technique dans le cadre des activités générales de conservation du NRCS reste comptabilisée dans les activités de conservation, et les versements du NRCS au titre des programmes continuent d'inclure des dépenses d'assistance technique.
[4] Chiffres obtenus en faisant la différence entre les taux d'intérêt des prêts de la FSA à l'agriculture et les taux d'intérêt commerciaux, multipliée par la valeur des prêts consentis au cours de l'année. Ces chiffres prennent également en compte les dépenses budgétaires correspondant aux pertes reconnues sur des garanties de prêts de la FSA.
[5] Le Programme de gestion des ressources (CStP) a remplacé le Programme de conservation et de protection (CSP) au titre de la Loi de 2008 sur l'agriculture. Le montant total communiqué pour le CStP comprend les dépenses effectuées au titre des contrats relevant encore du CSP.

Références des Public Laws:

Public Law n° 103-354, Loi fédérale de 1994 portant réforme du système d'assurance des récoltes et réorganisation du Département de l'agriculture (4 octobre 1994).

Public Law n° 104-127, Loi fédérale de 1996 sur l'amélioration et la réforme de l'agriculture (4 avril 1996).

Public Law n° 106-224, Loi de 2000 sur la protection contre les risques agricoles, Titre I, assurance des récoltes, article 109, et Titre III, Loi sur la recherche-développement concernant la biomasse (22 juin 2000).

Public Law n° 107-171, Loi de 2002 sur la sécurité des exploitations agricoles et l'investissement rural (13 mai 2002).

Public Law n° 108-357, Loi de 2004 sur la création d'emplois, Titre II, Loi de 2004 sur une réforme juste et équitable de l'aide au tabac (22 octobre 2004).

Public Law n° 110-28, Loi de 2007 portant ouverture de crédits pour la préparation des troupes des États-Unis, la prise en charge des anciens combattants, la reconstruction après Katrina et la responsabilité en Iraq (25 mai 2007).

Public Law n° 110-246, Loi de 2008 sur l'alimentation, la conservation et l'énergie (18 juin 2008).

Public Law n° 111-5, Loi de 2009 sur le redressement et le réinvestissement en Amérique (17 février 2009).

_____

Tableau explicatif DS:4

SOUTIEN INTERNE: ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

PÉRIODE CONSIDÉRÉE: CAMPAGNE DE COMMERCIALISATION 2011

Calcul de la mesure globale du soutien totale courante

Désignation des produits initiaux (y compris MGS autre que par produit) (2011)	MGS calculée (2011) (Millions de $)	Valeur de la production		MGS totale courante (globale) (Millions de $)
		Montant[1] (2011) (Millions de $)	5% de la valeur (Millions de $)	
1	2	3		4
MGS par produit (d'après les tableaux explicatifs DS:5 à DS:7)				
Orge	0,161	813,920	40,696	[2]
Canola	0,025	366,627	18,331	[2]
Pois chiches	0,013	84,439	4,222	[2]
Maïs	13,396	76 939,603	3 846,980	[2]
Coton	75,084	8 473,838	423,692	[2]
Produits laitiers	3 238,235	39 735,714	1 986,786	3 238,235
Pois secs	0,006	85,424	4,271	[2]
Lin	0,001	38,570	1,929	[2]
Miel	0,071	258,051	12,903	[2]
Lentilles	0,102	118,636	5,932	[2]
Bétail	314,547	98 579,801	4 928,990	[2]
Avoine	0,007	189,263	9,463	[2]
Vergers, vignobles, pépinières	3,868	37 350,132	1 867,507	[2]
Arachides	6,213	1 168,587	58,429	[2]
Riz	8,635	2 737,423	136,871	[2]
Carthame	0,072	1,450	0,073	[2]
Sorgho	5,460	1 268,524	63,426	[2]
Fèves de soja	10,852	38 497,710	1 924,886	[2]
Sucre	1 415,751	3 317,403	165,870	1 415,751
Graines de tournesol	0.020	589,282	29,464	[2]
Blé	41,863	14 322,909	716,145	[2]

Désignation des produits initiaux (y compris MGS autre que par produit) (2011)	MGS calculée (2011) (Millions de $)	Valeur de la production		MGS totale courante (globale) (Millions de $)
		Montant[1] (2011) (Millions de $)	5% de la valeur (Millions de $)	
1	2	3		4
Laine	1,013	48,925	2,446	[2]
Total	5 135,395			4 653,986
MGS autre que par produit) (d'après le tableau explicatif DS:9 ci-après)	9 232,958	380 780,726	19 039,036	[2]
Total: MGS totale courante				**4 653,986**

[1] Valeur de la production communiquée par le Service national de la statistique agricole (NASS), en général. On s'est fondé sur les encaissements extraits des chiffres relatifs au revenu agricole communiqués par le Service de recherche économique pour les fruits, y compris les fruits à coque, les légumes, les chevaux et mulets, d'autres animaux d'élevage et "d'autres produits", à l'exclusion des encaissements concernant certaines cultures pour lesquelles les rapports du NASS donnent la valeur effective de la production. La catégorie "Bétail" comprend bovins, ovins, volaille, porcins, caprins, lamas, alpacas, émeus, daims, cerfs, rennes et équins. La catégorie "Vergers, vignobles, pépinières" comprend les fruits, y compris les fruits à coque, des arbres, des arbustes et des vignes, de même que les produits de serre et de pépinière.
[2] La MGS n'est pas soumise à réduction ni à inclusion dans la MGS totale courante car la MGS calculée est inférieure à 5% de la valeur de la production (exemption *de minimis*).

_____

Tableau explicatif DS:5

SOUTIEN INTERNE: ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

PÉRIODE CONSIDÉRÉE: CAMPAGNE DE COMMERCIALISATION 2011

Mesures globales du soutien par produit: Soutien des prix du marché

Désignation des produits initiaux	Campagne de commercialisation commençant	Type de mesure	Prix administré appliqué	Prix de référence extérieur	Production visée	Redevances connexes	Soutien total des prix du marché	Sources des données
1	2	3	4	5	6	7	8 ((4-5)*6)-7	9
			($/t)	($/t)	(Millions de t)	(Millions de $)	(Millions de $)	
Beurre	1er octobre 2011	Soutien des prix/contingent	2 314,853	1 279,000	0,809		838,005	[1]
Lait écrémé en poudre	1er octobre 2011	Soutien des prix/contingent	1 763,698	1 342,000	0,687		289,707	[1]
Fromage cheddar	1er octobre 2011	Soutien des prix/contingent	2 491,223	1 283,000	1,413		1 707,219	[1]
Total produits laitiers							**2 834,931**	
Sucre	1er octobre 2011	Soutien des prix/contingent	413,367	230,824	7,700		1 405,624	[2]
Total tous produits (avant l'application de l'exemption *de minimis)*							4 240,555	

[1] Le prix de référence extérieur est le prix moyen pour la période 1986-1988 calculé à partir des prix communiqués par le FAS du Département de l'agriculture des États-Unis, f.a.b. Europe du Nord et autres ports du monde.

[2] Le prix de référence est fondé sur le prix moyen des Caraïbes pour la période 1986-1988 ajusté de façon à inclure les frais de transport, d'un montant de 28,66 $ par tonne (28,66 + 202,164 = 230,824). Le prix annuel des Caraïbes représente la moyenne simple de 12 prix mensuels. Le prix administré appliqué correspond au taux de prêt annoncé pour le sucre de canne (18,75 cents par livre). La production admissible au bénéfice du soutien des prix du marché correspond à la production effective ou à la quantité globale à répartir (OAQ), le chiffre le moins élevé étant retenu, comme le prévoit la Loi sur l'agriculture de 2002 (PL 107-171), dispositif reconduit dans la Loi de 2008 sur l'agriculture (PL 110-246). L'OAQ correspond à la quantité de sucre qui peut être commercialisée pendant n'importe quelle campagne, ce qui détermine le volume maximal de production admis au bénéfice du soutien des prix. La production admissible pour 2011 est la production effective de sucre.

Tableau explicatif DS:6

SOUTIEN INTERNE: ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

PÉRIODE CONSIDÉRÉE: CAMPAGNE DE COMMERCIALISATION 2011

Mesures globales du soutien par produit: Versements directs non exemptés

Désignation des produits initiaux	Campagne de commercialisation commençant	Type de mesure	Prix administré appliqué	Prix de référence extérieur	Production visée	Versements directs totaux liés aux prix	Autres versements directs non exemptés	Redevances/ prélèvements	Versements directs totaux	Élément d'ajustement	Nouvelles notes, sources des données
1	2	3	4	5	6	7 ((4-5)*6)	8	9	10 (7+8-9)	11	12
			($/t)	($/t)	(Millions de t)	(Millions de $)	(Millions de $)	(Millions de $)	(Millions de $)	Ratio	
Orge	1er juin 2011	Versements au titre du programme ACRE					0,079				[1]
		Total partiel autres versements					0,079		0,079		
Orge	1er juin 2011	Total partiel tous versements directs							**0,079**		
Canola	1er juillet 2011	Versements au titre du programme ACRE					0,001				[1]
		Total partiel autres versements					0,001		0,001		
Canola	1er juillet 2011	Total partiel tous versements directs							**0,001**		
Pois chiches	1er juin 2011	Versements au titre du programme ACRE					0,012				[1]
		Total partiel autres versements					0,012		0,012		
Pois chiches	1er juin 2011	Total partiel tous versements directs							**0,012**		

Désignation des produits initiaux	Campagne de commercialisation commençant	Type de mesure	Prix administré appliqué	Prix de référence extérieur	Production visée	Versements directs totaux liés aux prix	Autres versements directs non exemptés	Redevances/ prélèvements	Versements directs totaux	Élément d'ajustement	Nouvelles notes, sources des données
1	2	3	4	5	6	7 ((4-5)*6)	8	9	10 (7+8-9)	11	12
			($/t)	($/t)	(Millions de t)	(Millions de $)	(Millions de $)	(Millions de $)	(Millions de $)	Ratio	
Coton	1er août 2011	Gains sur les crédits de commercialisation					0,001				2
		Total partiel autres versements					0,001		0,001		
Coton	1er août 2011	Total partiel tous versements directs							**0,001**		
Produits laitiers	1er octobre 2011	Indemnités pour les produits laitiers					0,100				
		Primes pour perte de parts de marché pour les produits laitiers (MILC)					403,204				
		Total partiel autres versements					403,304		403,304		
Produits laitiers	1er octobre 2011	Total partiel tous versements directs							**403,304**		
Pois secs	1er juillet 2011	Versements au titre du programme ACRE					0,001				1
		Total partiel autres versements					0,001		0,001		
Pois secs	1er juillet 2011	Total partiel tous versements directs							**0,001**		
Sorgho	1er septembre 2011	Versements au titre du programme ACRE					5,454				1
		Total partiel autres versements					5,454		5,454		
Sorgho	1er septembre 2011	Total partiel tous versements directs							**5,454**		

Désignation des produits initiaux	Campagne de commercialisation commençant	Type de mesure	Prix administré appliqué	Prix de référence extérieur	Production visée	Versements directs totaux liés aux prix	Autres versements directs non exemptés	Redevances/ prélèvements	Versements directs totaux	Élément d'ajustement	Nouvelles notes, sources des données
1	2	3	4	5	6	7 ((4-5)*6)	8	9	10 (7+8-9)	11	12
			($/t)	($/t)	(Millions de t)	(Millions de $)	(Millions de $)	(Millions de $)	(Millions de $)	Ratio	
Lentilles	1er septembre 2011	Versements au titre du programme ACRE					0,059				1
		Total partiel autres versements					0,059		0,059		
Lentilles	1er septembre 2011	Total partiel tous versements directs							**0,059**		
Bétail	1er janvier 2011	Versements à titre d'indemnisation concernant le bétail					42,336				3
		Aide d'urgence pour le bétail					7,975				4
		Versements au titre du fourrage pour le bétail					264,236				5
		Total partiel autres versements					314,547		314,547		
Bétail	1er janvier 2011	Total partiel tous versements directs							**314,547**		
Avoine	1er juin 2011	Versements au titre du programme ACRE					0,001				1
		Total partiel autres versements					0,001		0,001		
Avoine	1er juin 2011	Total partiel tous versements directs							**0,001**		
Vergers, vignobles, pépinières	1er janvier 2011	Versements au titre de l'aide concernant les arbres					3,868				6
		Total partiel autres versements					3,868		3,868		
Vergers, vignobles, pépinières	1er janvier 2011	Total partiel tous versements directs							**3,868**		

Désignation des produits initiaux	Campagne de commercialisation commençant	Type de mesure	Prix administré appliqué	Prix de référence extérieur	Production visée	Versements directs totaux liés aux prix	Autres versements directs non exemptés	Redevances/ prélèvements	Versements directs totaux	Élément d'ajustement	Nouvelles notes, sources des données
1	2	3	4	5	6	7 ((4-5)*6)	8	9	10 (7+8-9)	11	12
			($/t)	($/t)	(Millions de t)	(Millions de $)	(Millions de $)	(Millions de $)	(Millions de $)	Ratio	
Riz	1er août 2011	Versements au titre du programme ACRE					1,459				1
		Total partiel autres versements					1,459		1,459		
Riz	1er août 2011	Total partiel tous versements directs							**1,459**		
Sésame	1er septembre 2011	Versements au titre du programme ACRE					0,072				1
		Total partiel autres versements					0,072		0,072		
Sésame	1er septembre 2011	Total partiel tous versements directs							**0,072**		
Fèves de soja	1er septembre 2011	Versements au titre du programme ACRE					4,813				1
		Total partiel autres versements					4,813		4,813		
Fèves de soja	1er septembre 2011	Total partiel tous versements directs							**4,813**		
Blé	1er juin 2011	Versements au titre du programme ACRE					40,070				1
		Total partiel autres versements					40,070		40,070		
Blé	1er juin 2011	Total partiel tous versements directs							**40,070**		
Laine	1er janvier 2011	Primes de complément pour prêts					1,013				2
		Total partiel autres versements					1,013		1,013		
Laine	1er janvier 2011	Total partiel tous							**1,013**		

Désignation des produits initiaux	Campagne de commercialisation commençant	Type de mesure	Prix administré appliqué	Prix de référence extérieur	Production visée	Versements directs totaux liés aux prix	Autres versements directs non exemptés	Redevances/ prélèvements	Versements directs totaux	Élément d'ajustement	Nouvelles notes, sources des données
1	2	3	4	5	6	7 ((4-5)*6)	8	9	10 (7+8-9)	11	12
			($/t)	($/t)	(Millions de t)	(Millions de $)	(Millions de $)	(Millions de $)	(Millions de $)	Ratio	
		versements directs									
Tous produits (avant l'application de l'exemption *de minimis*)	2011	Total partiel tous versements directs					774,754		**774,754**		

[1] Le Programme optionnel fondé sur le revenu moyen des cultures (ACRE) a été autorisé en vertu de la Loi sur l'agriculture de 2008. Les producteurs de marchandises couvertes et/ou d'arachides qui choisissent de participer au programme ACRE doivent s'inscrire pour la totalité des surfaces plantées en marchandises couvertes et en arachide de l'exploitation. Les producteurs peuvent choisir de s'inscrire au programme ACRE à n'importe quel moment à partir de la campagne agricole 2009 et pendant toute la durée d'application de la Loi de 2008 sur l'agriculture, mais, une fois inscrite, l'exploitation reste dans le programme jusqu'en 2012. Les versements directs sont réduits de 20% et les taux des prêts à la commercialisation sont réduits de 30% dans les exploitations inscrites. Les produits visés sont notamment les suivants: maïs, soja, blé, riz (grains moyens ou longs), coton upland, orge, sorgho, avoine, arachides, graines oléagineuses (canola, crambe, graines de lin, graines de moutarde, colza, carthame, graines de sésame et graines de tournesol), pois secs, lentilles, pois chiches petits et gros. Seuls les produits qui ont fait l'objet de versements au cours de l'année considérée sont inclus dans la notification.

[2] Les gains sur les prêts à la commercialisation, les primes de complément pour prêts, et les montants non acquittés sont des formes de versements au titre du programme de prêts d'aide à la commercialisation (les gains sur l'échange de certificats ont cessé en 2009). Les produits visés sont notamment les suivants: maïs, soja, blé, riz (grains moyens ou longs), coton upland, orge, sorgho, avoine, arachides, graines oléagineuses (canola, crambe, graines de lin, graines de moutarde, colza, carthame, graines de sésame et graines de tournesol), pois secs, miel, lentilles, mohair, pois chiches petits et gros et laine. Seuls les produits qui ont fait l'objet de versements au cours de l'année considérée sont inclus dans la notification.

[3] Les versements au titre du Programme d'indemnités pour le bétail (LIP) ont été autorisés en vertu de la Loi de 2008 sur l'agriculture. Le LIP accorde des versements aux éleveurs remplissant les conditions requises dans les cas où les pertes de bétail excèdent le taux de mortalité normal du fait de mauvaises conditions météorologiques. On ne dispose pas de données indiquant la part des versements alloués aux différentes catégories de bétail admissibles.

[4] Les versements au titre du Programme d'aide d'urgence pour le bétail (ELAP) ont été autorisés en vertu de la Loi de 2008 sur l'agriculture L'ELAP accorde une aide d'urgence aux éleveurs de bétail, apiculteurs et pisciculteurs admissibles en cas de pertes dues à des maladies, de mauvaises conditions météorologiques ou d'autres situations qui ne sont pas couvertes par d'autres programmes au titre de l'Aide supplémentaire en cas de catastrophe agricole. On ne dispose pas de données indiquant la part des versements alloués aux différentes catégories de bétail, d'abeilles et de poissons d'élevage prises en compte.

[5] Les versements au titre du Programme d'aide en cas de catastrophe pour le fourrage du bétail (LFP) ont été autorisés en vertu de Loi de 2008 sur l'agriculture. Le LFP accorde des versements aux éleveurs admissibles des catégories de bétail visées en cas de pertes de pâturages dues à la sécheresse ou à des incendies (sur des terres gérées par la collectivité). On ne dispose pas de données indiquant la part des versements alloués aux différentes catégories de bétail admissibles.

[6] Les versements au titre du Programme d'aide concernant les arbres (TAP) ont été autorisés en vertu de la Loi de 2008 sur l'agriculture Le TAP accorde une aide aux arboriculteurs fruitiers et aux pépiniéristes remplissant les conditions requises pour replanter ou remettre en état des arbres, arbustes et vignes endommagés par des catastrophes naturelles. On ne dispose pas de données indiquant la part des versements alloués aux différentes catégories d'arbres, d'arbustes et de vignes admissibles.

Références des Public Laws:

Public Law n° 110-246, Loi de 2008 sur l'alimentation, la conservation et l'énergie (18 juin 2008).

_____

Tableau explicatif DS:7

SOUTIEN INTERNE: ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

PÉRIODE CONSIDÉRÉE: CAMPAGNE DE COMMERCIALISATION 2011

Mesures globales du soutien par produit: Autre soutien par produit et MGS totale par produit

Désignation des produits initiaux	Type de mesure	Autres dépenses budgétaires par produit	Autre soutien par produit	Redevances/ prélèvements	Total autre soutien	Soutien des prix du marché (d'après le tableau explicatif DS:5)	Versements directs non exemptés (d'après le tableau explicatif DS:6)	MGS totale	Nouvelles notes, sources des données
1	3	4	5	6	7 (4+5-6)	8	9	10 (7+8+9)	11
		(Millions de $)	(Millions de $)	(Millions de $)	(Millions de $)	(Millions de $)	(Millions de $)	(Millions de $)	
Orge	Bonification d'intérêts pour avances sur produits	0,106							1
	Total partiel autre soutien	0,106		0,024	0,082				2
Orge	MGS TOTALE				0,082		0,079	**0,161**	
Canola	Bonification d'intérêts pour avances sur produits	0,035							1
	Total partiel autre soutien	0,035		0,011	0,024				2
Canola	MGS TOTALE				0,024		0,001	**0,025**	
Pois chiches	Bonification d'intérêts pour avances sur produits	0,001							1
	Total partiel autre soutien	0,001		0,000	0,001				2
Pois chiches	MGS TOTALE				0,001		0,012	**0,013**	
Maïs	Bonification d'intérêts pour avances sur produits	18,651							1
	Total partiel autre soutien	18,651		5,255	13,396				2
Maïs	MGS TOTALE				13,396			**13,396**	

Désignation des produits initiaux	Type de mesure	Autres dépenses budgétaires par produit	Autre soutien par produit	Redevances/ prélèvements	Total autre soutien	Soutien des prix du marché (d'après le tableau explicatif DS:5)	Versements directs non exemptés (d'après le tableau explicatif DS:6)	MGS totale	Nouvelles notes, sources des données
1	3	4	5	6	7 (4+5-6)	8	9	10 (7+8+9)	11
		(Millions de $)	(Millions de $)	(Millions de $)	(Millions de $)	(Millions de $)	(Millions de $)	(Millions de $)	
Coton	Primes de stockage	0,000							
	Bonification d'intérêts pour avances sur produits	25,152							
	Coton upland (EAA)	60,186							
	Primes de commercialisation à l'utilisateur de coton ELS	0,000							
	Total partiel autre soutien	85,338		10,255	75,083				2
Coton	MGS TOTALE				75,083		0,001	**75,084**	
Produits laitiers	MGS TOTALE					2 834,931	403,304	**3 238,235**	
Pois secs	Bonification d'intérêts pour avances sur produits	0,007							1
	Total partiel autre soutien	0,007		0,002	0,005				2
Pois secs	MGS TOTALE				0,005		0,001	**0,006**	
Graines de lin	Bonification d'intérêts pour avances sur produits	0,002							1
	Total partiel autre soutien	0,002		0,001	0,001				2
Graines de lin	MGS TOTALE				0,001			**0,001**	
Miel	Bonification d'intérêts pour avances sur produits	0,090							1
	Total partiel autre soutien	0,090		0,019	0,071				2
Miel	MGS TOTALE				0,071			**0,071**	
Lentilles	Bonification d'intérêts pour avances sur produits	0,058							1
	Total partiel autre soutien	0,058		0,015	0,043				2
Lentilles	MGS TOTALE				0,043		0,059	**0,102**	
Bétail	MGS TOTALE						314,547	**314,547**	

Désignation des produits initiaux	Type de mesure	Autres dépenses budgétaires par produit	Autre soutien par produit	Redevances/ prélèvements	Total autre soutien	Soutien des prix du marché (d'après le tableau explicatif DS:5)	Versements directs non exemptés (d'après le tableau explicatif DS:6)	MGS totale	Nouvelles notes, sources des données
1	3	4	5	6	7 (4+5-6)	8	9	10 (7+8+9)	11
		(Millions de $)	(Millions de $)	(Millions de $)	(Millions de $)	(Millions de $)	(Millions de $)	(Millions de $)	
Avoine	Bonification d'intérêts pour avances sur produits	0,007							1
	Total partiel autre soutien	0,007		0,001	0,006				2
Avoine	MGS TOTALE				0,006		0,001	**0,007**	
Vergers, vignobles, pépinières	MGS TOTALE						3,868	**3,868**	
Arachides	Bonification d'intérêts pour avances sur produits	8,663							1
	Total partiel autre soutien	8,663		2,450	6,213				2
Arachides	MGS TOTALE				6,213			**6,213**	
Riz	Bonification d'intérêts pour avances sur produits	9,285							1
	Total partiel autre soutien	9,285		2,109	7,176				2
Riz	MGS TOTALE				7,176		1,459	**8,635**	
Sésame	MGS TOTALE						0,072	**0,072**	
Sorgho	Bonification d'intérêts pour avances sur produits	0,010							1
	Total partiel autre soutien	0,010		0,004	0,006				2
Sorgho	MGS TOTALE				0,006		5,454	**5,460**	
Fèves de soja	Bonification d'intérêts pour avances sur produits	8,420							1
	Total partiel autre soutien	8,420		2,381	6,039				2
Fèves de soja	MGS TOTALE				6,039		4,813	**10,852**	
Sucre	Bonification d'intérêts pour avances sur produits	14,925							1
	Total partiel autre soutien	14,925		4,798	10,127				2
Sucre	MGS TOTALE				10,127	1 405,624		**1 415,751**	

Désignation des produits initiaux	Type de mesure	Autres dépenses budgétaires par produit	Autre soutien par produit	Redevances/ prélèvements	Total autre soutien	Soutien des prix du marché (d'après le tableau explicatif DS:5)	Versements directs non exemptés (d'après le tableau explicatif DS:6)	MGS totale	Nouvelles notes, sources des données
1	3	4	5	6	7 (4+5-6)	8	9	10 (7+8+9)	11
		(Millions de $)	(Millions de $)	(Millions de $)	(Millions de $)	(Millions de $)	(Millions de $)	(Millions de $)	
Graines de tournesol	Bonification d'intérêts pour avances sur produits	0,028							[1]
	Total partiel autre soutien	0,028		0,008	0,020				[2]
Graines de tournesol	MGS TOTALE				0,020			**0,020**	
Blé	Bonification d'intérêts pour avances sur produits	2,285							[1]
	Total partiel autre soutien	2,285		0,492	1,793				[2]
Blé	MGS TOTALE				1,793		40,070	**41,863**	
Laine	MGS TOTALE						1,013	**1,013**	
Tous produits (avant l'application de l'exemption *de minimis*)	MGS TOTALE	147,911	0,000	27,825	120,086	4 240,555	774,754	**5 135,395**	

[1] Les bonifications d'intérêts au titre du programme de prêts d'aide à la commercialisation incluent à la fois un taux d'intérêt inférieur à celui du marché et, certaines années, l'annulation des intérêts sur les prêts remboursés à des taux inférieurs à ceux du marché ou les montants non acquittés. Les produits visés sont notamment les suivants: maïs, soja, blé, riz (grains moyens ou longs), coton upland, orge, sorgho, avoine, arachides, graines oléagineuses (canola, crambe, graines de lin, graines de moutarde, colza, carthame, graines de sésame et graines de tournesol), pois secs, miel, lentilles, mohair, pois chiches petits et gros et laine. Seuls les produits qui ont fait l'objet de bonifications d'intérêts au cours de l'année considérée sont inclus dans la notification, à moins que le produit ne soit inclus parce qu'il bénéficie d'un autre soutien.

[2] Les redevances/prélèvements comprennent les commissions de montage de prêt et les commissions connexes pour la plupart des produits bénéficiant d'un prêt.

Tableau explicatif DS:9

SOUTIEN INTERNE: ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

PÉRIODE CONSIDÉRÉE: EXERCICE BUDGÉTAIRE 2011 (SAUF COMME INDIQUÉ)

MGS autre que par produit

Type de mesure	**Dépenses budgétaires ne portant pas sur des produits déterminés** (Millions de $)	**Autre soutien ne visant pas des produits déterminés** (Millions de $)	**Redevances/ prélèvements connexes** (Millions de $)	**Soutien total ne visant pas des produits déterminés** (Millions de $)	**Sources des données et observations**
1	2	3	4	5 (2+3-4)	6
Travaux d'irrigation relevant de la Direction de l'aménagement du territoire					Sur la base d'une "méthode de financement de la dette". Un taux d'intérêt à long terme est appliqué au solde non réglé des investissements en capital, par le gouvernement, dans des installations d'irrigation, pour obtenir la subvention. Les utilisateurs de ces installations remboursent la dette du projet à hauteur du principal, sans les intérêts.
Projets dans 17 États de l'Ouest		188,725		188,725	
Dépenses budgétaires fédérales nettes pour le bétail en pâture sur des terres fédérales	64,973		18,627	46,346	Les données ci-contre représentent les dépenses budgétaires nettes pour le bétail en pâture sur des terrains de parcours publics dans 16 États de l'Ouest, gérés par le Service des forêts (FS) et la Direction de la gestion des terres (BLM). Les dépenses budgétaires nettes comprennent (en tant que dépenses négatives) les recettes générées par les redevances payées par les éleveurs, mais ne comprennent pas les autres frais à la charge des éleveurs, par exemple la construction et l'entretien d'installations d'approvisionnement en eau et de clôtures. La prise en compte de ces autres frais non imputables à des redevances pourrait réduire le montant des dépenses nettes et peut-être l'amener à un niveau nul.

Type de mesure	Dépenses budgétaires ne portant pas sur des produits déterminés (Millions de $)	Autre soutien ne visant pas des produits déterminés (Millions de $)	Redevances/ prélèvements connexes (Millions de $)	Soutien total ne visant pas des produits déterminés (Millions de $)	Sources des données et observations
1	2	3	4	5 (2+3-4)	6
Assurance-récolte et revenu subventionnée par la Compagnie fédérale d'assurance des récoltes: (campagne agricole) Subventions de primes accordées aux producteurs	7 460,674			7 460,674	Les producteurs peuvent choisir un des divers types de plans d'assurance du rendement des récoltes ou du revenu mis à disposition chaque année. Les primes à verser pour les assurances souscrites sont subventionnées. Le niveau de garantie (de couverture) choisi se situe généralement entre 50% et 85% du rendement moyen antérieur ou du revenu escompté. Ces chiffres concernent le Plan pour les risques collectifs (GRP) lancé en 1993 ainsi que le Plan d'assurance-revenu de groupe (GRIP) et le Plan concernant le revenu brut ajusté (AGR), lancés tous deux en 1999. Les indemnités prévues dans le GRP et le GRIP sont versées lorsque les résultats à l'échelle d'un comté sont inférieurs au niveau garanti, qui peut atteindre 90% du rendement ou du revenu escompté.
Assurance-revenu des récoltes complémentaire (SURE) (campagne agricole)	1 442,390			1 442,390	Les versements au titre de l'assurance-revenu des récoltes complémentaire (SURE) sont accordés aux producteurs remplissant les conditions requises qui opèrent dans des exploitations situées dans des comtés sinistrés et qui ont subi des pertes de production ou des baisses de qualité des récoltes durant une campagne agricole. Les versements s'élèvent à 60% de la différence entre la garantie au titre du programme d'aide en cas de catastrophe et le revenu total de l'exploitation, lequel englobe toutes les récoltes obtenues sur l'exploitation et les versements publics. Autorisé en vertu de la Loi de 2008 sur l'agriculture (PL 110-246).
Versements anticycliques (campagne agricole)	0,000			0,000	Versements lorsque les prix des produits visés par le programme tombent en dessous d'un certain niveau. Les versements sont fonction des superficies et des rendements antérieurs et il n'est pas nécessaire que les marchandises produites par le passé soient encore en production. Autorisé en vertu de la Loi de 2002 sur l'agriculture (PL 107-171).
Prêts pour les installations de stockage au niveau des exploitations	8,133			8,133	Prêts bonifiés accordés à des exploitants agricoles pour leur permettre de construire ou de moderniser, dans leurs exploitations, des installations de manutention et d'entreposage du grain. Ce programme a été autorisé en vertu de la Loi de 1949 portant établissement de la Commodity Credit Corporation. Il a été interrompu au début des années 1980 et rétabli au cours de l'exercice budgétaire 2000.

Type de mesure	Dépenses budgétaires ne portant pas sur des produits déterminés (Millions de $)	Autre soutien ne visant pas des produits déterminés (Millions de $)	Redevances/ prélèvements connexes (Millions de $)	Soutien total ne visant pas des produits déterminés (Millions de $)	Sources des données et observations
1	2	3	4	5 (2+3-4)	6
Programme d'aide aux cultures de biomasse	1,690			1,690	Aide financière aux producteurs ou entités qui fournissent des matières admissibles provenant de la biomasse à des installations désignées de conversion de la biomasse, aux fins de leur utilisation comme source de chaleur ou d'énergie électrique ou comme produits d'origine biologique ou biocarburants. L'aide est fournie au titre des frais de ramassage, de récolte, d'entreposage et de transport associés à la fourniture des matières admissibles. Autorisé en vertu de la Loi de 2008 sur l'agriculture (PL 110-246).
Programme concernant l'énergie en zone rurale (anciennement Programme pour les énergies renouvelables)	83,000			83,000	Octroi de prêts, garanties de prêts et dons directs aux agriculteurs, aux éleveurs et aux petites entreprises rurales pour acquérir des systèmes faisant appel aux énergies renouvelables et procéder à des améliorations en matière de rendement énergétique.
Remboursement des frais de transport destinés aux agriculteurs et éleveurs des régions géographiquement désavantagées	2,000			2,000	Versements destinés à rembourser les frais de transport plus élevés des intrants et des produits agricoles pour les producteurs des régions géographiquement désavantagées: Hawaii, Alaska, Porto Rico, île de Guam, Samoa américaines, Îles Mariannes du Nord, Micronésie, Îles Marshall, Palaos et Îles Vierges américaines. Autorisé en vertu de la Loi de 2008 sur l'agriculture (PL 110-246) et mise en œuvre en 2010.
Soutien total ne visant pas des produits déterminés	9 062,860	188,725	18,627	9 232,958	La MGS n'est pas soumise à réduction car le soutien total est inférieur à 5% de la valeur de la production de l'agriculture des États-Unis. **(0,05*380,781 mil. de $ = 19,039 mil. de $ en 2011)**

Références des Public Laws:

Public Law n° 107-171, Loi de 2002 sur la sécurité des exploitations agricoles et l'investissement rural (13 mai 2002).
Public Law n° 110-246, Loi de 2008 sur l'alimentation, la conservation et l'énergie (18 juin 2008).

_____